

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 04/04/2016

Date de la convocation:
24/03/2016
Date d'affichage:
25/03/2016

L' an 2016 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 30

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEDIG Evelyne à M. KAISER Francis
Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, GARDON Karine, MM : ATZENHOFFER Alphonse, OTT Alexis

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 069.2016
Vote : A la majorité
Pour : 25
Contre : 3
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

069.2016 : Création de postes : complément à la délibération n°109.2013 permettant le recrutement d'emplois d'avenir à tout type d'emploi aidé dans le cadre d'un dispositif Etat (contrats initiative emploi-contrat d'accompagnement...).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 109.2013 du conseil communautaire du 01.07.2013 « Création de postes : emplois d'avenir : aide administrative et aide technique »,

Considérant les différents dispositifs d'aide à l'emploi avec co-financements d'Etat,

Considérant la mise en œuvre de la redevance incitative pour le financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères et le changement de logiciel, impliquant des besoins en ressources humaines complémentaires,

Envoyé en préfecture le 11/04/2016
Reçu en préfecture le 11/04/2016
Affiché le
ID : 067-200013050-20160404-D_CC_069_2016-DE

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, trois voix contre, une abstention, décide :

- **D'étendre la création de postes prévue par la délibération n°109.2013 du 01.07.2013 à tout dispositif d'emploi aidé,**
- **De demander au président d'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants aux besoins en personnel,**
- **D'autoriser le président à procéder au recrutement d'un agent dans le cadre d'un dispositif de contrat aidé dès que le besoin se justifie, à signer tout document en découlant,**
- **De demander au président de procéder au recouvrement des cofinancements Etat correspondants.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/04/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

